Rapport annuel 2018

SOPFEU

Société de protection des forêts contre le feu

Table des matières

Mot de la présidente 1

Administrateurs 2

Organigramme 3

Vision, mission et valeurs 4

Rapport de l'équipe de direction 5

- Mot du directeur général 5
- Portrait de la saison 6
- Statistiques des incendies 10
- Direction du centre provincial de lutte 13
- Direction de la stratégie opérationnelle 17
- Direction des ressources humaines et des communications 22
- Direction des technologies de l'information 24
- Direction des services administratifs 27
- Direction de la base de Baie-Comeau 28
- Direction de la base de Roberval 29
- Direction de la base de Maniwaki 30
- Direction de la base de Val-d'Or 31
- Faits marquants de l'année financière 2018 32

États financiers 34

Mot de la présidente

Les périodes de forte intensité rencontrées durant la saison 2018, combinées à certains brasiers d'importance, ont entraîné une charge de travail appréciable pour la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU). Grâce aux efforts soutenus de ses équipes et à l'aide reçue de ses partenaires canadiens et américains, l'impact sur les superficies touchées s'est néanmoins avéré inférieur à la moyenne. La grande mobilisation et la disponibilité de tout le personnel se doivent d'être soulignées.

La grande mobilisation et la disponibilité de tout le personnel se doivent d'être soulignées.

L'arrivée de monsieur Éric Rousseau, à titre de nouveau directeur général, a également marqué la dernière année. Sa longue expérience du milieu forestier et sa connaissance des régions en font sans contredit un atout de taille pour l'organisation et pour son évolution. En mon nom personnel et en celui du conseil d'administration, je tiens à lui réitérer l'appui de tous les administrateurs dans l'accomplissement de la mission de la SOPFEU et dans la réalisation de ses projets.

À ce titre, les transformations apportées à la gouvernance de la SOPFEU se poursuivront en 2019, entre autres, par la restructuration du conseil d'administration qui mènera à l'intégration de nouveaux membres provenant du gouvernement, de l'industrie

Geneviève Labrecque, ing. f.
Présidente du conseil d'administrationl

forestière et d'organisations externes. Ces modifications surviennent suite à la prise en charge complète du financement des activités reliées aux opérations de protection et d'extinction par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), depuis le 1er avril dernier.

Dans la prochaine année, les célébrations entourant son 25e anniversaire constitueront une opportunité pour la SOPFEU de se faire connaître du public et d'expliquer son rôle. Elles permettront également de renforcer les liens qui unissent ses différentes composantes au sein d'une seule et même organisation de protection et de rappeler que tous travaillent vers l'atteinte d'une mission commune.

En terminant, je souhaite manifester ma gratitude à nos partenaires, à nos membres et à nos administrateurs. Je désire également remercier le comité exécutif qui a assuré l'avancement de plusieurs dossiers tout en me soutenant dans mon rôle à la présidence.

J'adresse finalement mes remerciements à la direction de la SOPFEU et à tout son personnel pour leur professionnalisme et leur dévouement, ainsi que mes félicitations pour le travail d'équipe accompli tout au long de la saison.

Geneviève Labrecque, ing. f.
Présidente du conseil d'administration

Administrateurs

Membres du comité exécutif

Geneviève Labrecque
Présidente, Rayonier Advanced Materials

Pierre Cormier
Vice-président, Produits forestiers Résolu Canada inc.

Denis Villeneuve
Arbec bois-d'œuvre inc.

Marc Leblanc
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Nathalie Morin
Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs

Autres membres du conseil d'administration

Maryse Bélanger
Scierie Landrienne

Daniel Bourgault
Rayonier Advanced Materials

Richard Caissy
Produits forestiers Temrex S.E.C.

Éric Couture
Industries John Lewis Itée

Michel Deshaies
Barrette-Chapais Itée

Julie Fortin
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Nicolas Fortin
Produits forestiers Résolu Canada inc.

Patrick Garneau
Produits forestiers Résolu Canada inc.

Martin Gingras
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Marc Lauzon
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Johannie Sylvain
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Gaétan Vallée
Groupe Lignarex inc.

Membres de la direction siégeant au conseil d'administration

Éric Rousseau
Directeur général

Chantal Savoie
Directrice des services administratifs
Secrétaire et trésorière

Conseils régionaux de protection des forêts au 31 décembre 2018

OUEST

Geneviève Labrecque
Présidente, Rayonier Advanced Materials

Patrick Garneau
Vice-président, Produits forestiers Résolu Canada inc.

Maryse Bélanger
Scierie Landrienne

Claude Dionne
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Martin Gingras
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

CENTRE

Michel Deshaies
Président, Barrette-Chapais Itée

Éric Couture
Vice-président, Industries John Lewis Itée

Pierre Cormier
Produits forestiers Résolu Canada inc.

Philippe Grenier
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

EST

Denis Villeneuve
Président, Arbec bois-d'œuvre inc.

Nicolas Fortin
Vice-président, Produits forestiers Résolu Canada inc.

Richard Caissy
Produits forestiers Temrex S.E.C.

Mathieu Cyr
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Marc Lauzon
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Organigramme

Conseil d'administration

CRPF (Ouest – Centre – Est)

Comité exécutif

Direction générale

Direction de la base principale de Baie-Comeau*

Direction de la base principale de Roberval*

Direction de la base principale de Maniwaki*

Direction de la base principale de Val-d'Or*

Direction de la stratégie opérationnelle

Service de la gestion des feux majeurs

Service de la performance et de l'amélioration

Service de la formation

Direction du centre provincial de lutte

Service du centre provincial de lutte

Service des infrastructures et des contrats

Service des opérations aériennes

Direction des services administratifs

Service de la comptabilité transactionnelle

Service de l'analyse et des projets spéciaux

Direction des ressources humaines et des communications

Service de la santé et sécurité au travail

Service des ressources humaines

Service de la prévention et des communications

Direction des technologies de l'information

Service de l'informatique

Service des télécommunications

Service de la météorologie

*Chaque base principale comprend :

- Service des opérations aériennes
- Service des opérations terrestres
- Services administratifs

Vision

Nous visons à accroître nos performances opérationnelles et administratives par l'actualisation de nos façons de faire et la mise à niveau des compétences du personnel, en poursuivant la réduction des accidents, tout en assurant la relève des postes critiques.

Mission

Optimiser la protection des forêts contre les incendies en vue d'assurer la pérennité du milieu forestier au bénéfice de toute la collectivité, et cela, au meilleur coût possible.

Valeurs

Ressources humaines : L'individu est au cœur de notre réussite. C'est pourquoi, en soutenant la santé, la sécurité, la compétence et le développement de nos ressources humaines, chaque employé est encouragé à être performant et à apporter sa contribution unique à la mission de l'organisation.

Intégrité : En tout temps, nous agissons de manière intègre et conforme à l'éthique afin de mériter et de préserver la confiance et le respect de nos clients, de nos fournisseurs, de nos collègues, de nos partenaires et de la collectivité.

Travail de qualité et amélioration continue : Nous considérons que la réussite repose sur la qualité et l'amélioration continue. Nous utilisons les meilleures pratiques, nous remettons en question nos façons de faire et nous recherchons les moyens pour atteindre l'excellence.

Esprit d'équipe : Il est difficile d'anticiper la charge de travail à venir. Ainsi, tous doivent mettre en commun leurs efforts afin de relever les défis qui peuvent survenir. Pour l'ensemble du personnel, l'entraide et la collaboration sont alors primordiales.

Rapport de l'équipe de direction

Mot du directeur général

Éric Rousseau, ing. f., M.B.A.
Directeur général

Je termine ma première année à titre de directeur général de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU). Les derniers mois m'ont amené fréquemment sur la route, aux quatre coins de la province, à la rencontre des professionnels qui constituent notre belle et grande équipe. Au gré de ces entretiens, j'ai pu apprécier pleinement l'étendue et l'ampleur de notre mission. D'importants défis nous attendent dans les prochaines années et, ensemble, nous poursuivrons notre leadership en protection des forêts contre le feu.

La saison que nous avons connue a entraîné une pression considérable sur l'ensemble des employés. Je tiens donc à les remercier et à souligner l'incroyable travail d'équipe et la collaboration soutenue qui ont assuré l'atteinte de nos objectifs pour la protection de nos forêts. La réalisation de notre mission repose sur chacune et chacun d'entre nous et, encore une fois, tous les membres du personnel de la SOPFEU ont démontré leur savoir-faire et leur professionnalisme. Je désire mentionner également le soutien que nos consœurs et nos confrères de partout au pays, et même des États-Unis, nous ont offert dans les moments critiques. Leur apport s'est avéré essentiel et très apprécié.

L'année 2018 s'est terminée tristement pour l'ensemble de notre personnel alors que nous avons appris le décès subit, à la résidence familiale, de notre collègue Guillaume Tremblay, pompier forestier à la base principale de Roberval depuis 25 ans. Son départ laisse un grand vide au sein de notre organisation. En mon nom personnel et en celui de toute l'équipe de la SOPFEU, j'offre mes plus sincères condoléances aux membres de sa famille, à ses amis et à ses collègues de travail.

Finalement, je remercie nos collaborateurs qui nous appuient chaque année dans le cadre de nos opérations. Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et la Direction de la protection des forêts, les membres de l'industrie forestière, les grands propriétaires privés, le Service aérien gouvernemental (SAG), le Centre interservices des feux de forêt du Canada et la *Northeastern Forest Fire Protection Commission* participent tous au succès de notre organisation.

À la présidente, madame Geneviève Labrecque, aux membres du comité exécutif et du conseil d'administration, j'adresse mes sincères remerciements pour leur soutien et leur engagement qui ont contribué, encore cette année, à mener à bien notre mission.

Éric Rousseau, ing. f., M.B.A.
Directeur général

Portrait de la saison

Bien que l'année 2018 n'ait pas battu les records, la SOPFEU a tout de même connu une saison plus mouvementée qu'à l'habitude. En effet, les 531 incendies combattus en Zone de protection intensive (ZPI) ont surpassé de plus de 25 % la moyenne des dix années précédentes qui s'élève à 425 feux. Malgré ce nombre, les superficies sont demeurées en deçà du seuil de la dernière décennie. Au total, 26 717 hectares (ha) de forêt ont été brûlés comparativement à une moyenne de 34 099 ha détruits annuellement, soit une diminution de 22 %. Trois brasiers de grande envergure ont occasionné à eux seuls près de 90 % des pertes encourues.

Trois brasiers de grande envergure ont occasionné à eux seuls près de 90 % des pertes encourues.

En Zone de protection nordique (ZPN), la SOPFEU a enregistré 62 incendies qui ont affecté 59 219 ha de forêt. Elle a combattu seize d'entre eux, dont quatre feux en Zone tampon qui menaçaient la ZPI. De plus, elle a effectué quatre interventions à la demande de tiers pour protéger des infrastructures.

La saison s'est amorcée tranquillement sous l'effet de l'arrivée tardive du printemps. En raison du froid qui a perduré en avril, un retard de plus de deux semaines de la fonte du couvert neigeux a été observé dans l'ensemble du Québec. La chaleur s'est finalement installée dans le sud de la province en mai, entraînant une première période plus active pour la SOPFEU. Entre les 10 et 20 mai, elle a enregistré plus d'une centaine d'incendies de cause humaine sur son territoire. Il s'agit d'ailleurs du mois où

le plus grand nombre de feux a été allumé pendant la saison. Néanmoins, le retour au calme observé à la fin mai a mené à l'envoi de personnel et d'avions-citernes en Saskatchewan pour soutenir Parcs Canada.

La fraîcheur et la pluie qui ont marqué l'arrivée de juin ont fait place à des températures chaudes et à un faible taux d'humidité dès la moitié du mois. Globalement, la journée du 16 juin s'est avérée la plus sèche de l'été, concourant ainsi à l'établissement de conditions favorables à l'allumage. Deux premiers incendies de plus de 1 000 ha ont, en outre, été découverts les 16 et 26 juin. Ces feux de cause humaine ont détruit respectivement 2 516 ha dans le secteur de Girardville au Saguenay-Lac-Saint-Jean et 12 985 ha près de Labrieville sur la Côte-Nord. Ce dernier représente d'ailleurs le plus important brasier de la saison.

À partir du 28 juin, une vague d'incendies de foudre a affecté le Québec, et ce, autant en ZPI qu'en ZPN. En une dizaine de jours, plus de 130 foyers ont été découverts sur le territoire. Les conditions estivales enregistrées, soit une succession de canicules accompagnées de peu de précipitations, ont alors généré une situation de sécheresse propice au brûlage en profondeur. En raison de la charge

16/06

Journée la plus sèche de l'été et incendie de Girardville

26/06

Incendie de Labrieville, le plus important brasier de la saison

28/06

Début d'une vague d'incendies de foudre

29/06

Premier emprunt de pompiers forestiers provenant du Nouveau-Brunswick

04/07

Incendie de Lebel-sur-Quévillon, le plus long feu de la saison

08/07

Charge de travail maximale atteinte avec 66 incendies en activité sur le territoire

23/07

Diminution de l'activité et fin des emprunts de ressources

de travail et des difficultés de combat anticipées, la SOPFEU a eu recours dès le 29 juin à un premier emprunt de pompiers forestiers provenant du Nouveau-Brunswick. Plusieurs équipes supplémentaires ont été appelées en renfort au cours du mois suivant.

En raison de la charge de travail et des difficultés de combat anticipées, la SOPFEU a eu recours dès le 29 juin à un premier emprunt de pompiers forestiers provenant du Nouveau-Brunswick.

Le 4 juillet, la foudre a allumé un troisième brasier d'importance à proximité de la ville de Lebel-sur-Quévillon dans le Nord-du-Québec. L'extinction de cet incendie totalisant 8 207 ha a nécessité près de dix semaines, ce qui en fait le plus long feu de la saison. La charge de travail maximale a été atteinte le 8 juillet alors que 66 incendies brûlaient sur le territoire. Elle est demeurée élevée jusqu'à l'arrivée de précipitations abondantes à la fin du mois.

À compter du 23 juillet, les conditions météorologiques ont permis de diminuer l'activité et de répondre à la charge de travail avec les ressources internes. Cependant, alors que le calme s'installait au Québec, de nombreux foyers s'intensifiaient dans les provinces de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. Ainsi, après avoir combattu durant plusieurs semaines les feux sur leur territoire, aux côtés de consœurs et de confrères de tout le pays, les pompiers de la SOPFEU ont, à leur tour, prêté main-forte à l'extérieur.

Incendies en ZPI versus la moyenne 10 ans

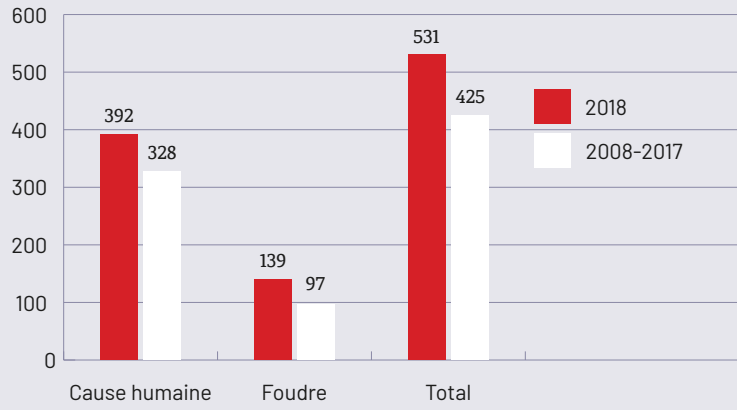

Superficies affectées en ZPI versus la moyenne 10 ans

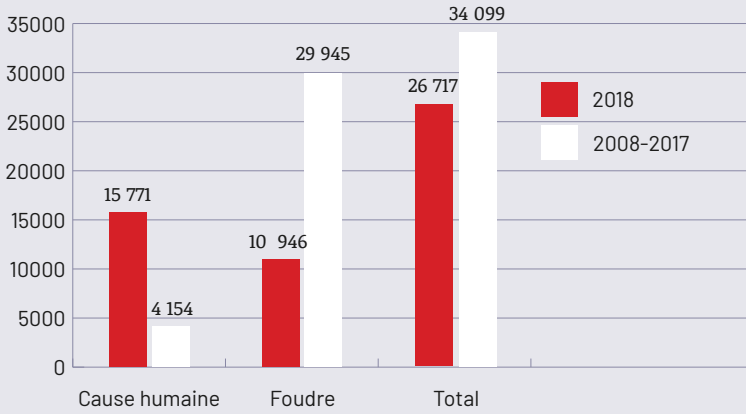

Statistiques des incendies

			FOUDRE	CHEMIN DE FER	OPÉRATIONS FORESTIÈRES	OPÉRATIONS INDUSTRIELLES
ZONE DE PROTECTION INTENSIVE	Avril	Nombre				
		Superficie				
	Mai	Nombre	3	7	3	21
		Superficie	7,3	1,2	0,1	6,9
	Juin	Nombre	29	1	10	13
		Superficie	1 782,2	0,3	6,1	7,4
	Juillet	Nombre	97		12	6
		Superficie	9 156,2		3,6	0,1
	Août	Nombre	9		5	1
		Superficie	0,8		1,8	0
	Septembre	Nombre	1			
		Superficie	0			
	Octobre	Nombre				1
		Superficie				0
	Novembre	Nombre				
		Superficie				
	Total	Nombre	**139**	**8**	**30**	**42**
		Superficie	**10 946,5**	**1,5**	**11,6**	**14,4**
ZONE DE PROTECTION NORDIQUE	Juin	Nombre	22			
		Superficie	49 605,1			
	Juillet	Nombre	32			
		Superficie	9 593,0			
	Août	Nombre	1			
		Superficie	15,6			
	Septembre	Nombre	1			
		Superficie	4			
	Total	Nombre	**56**			
		Superficie	**59 217,7**			

	INCENDIAIRES	RÉSIDENTS	RÉCRÉATION	DIVERS	TOTAL	
Avril		11		1	12	ZONE DE PROTECTION INTENSIVE
		12,3		0,4	12,7	
Mai	3	116	33	2	188	
	5,3	65,6	83,8	0,2	170,4	
Juin	2	19	24		98	
	0,1	4,2	15 552,4		17 352,7	
Juillet	2	16	35		168	
	0,1	2,5	1,7		9 164,2	
Août	2	8	10	1	36	
	0,2	1,8	10,3	0,2	15,1	
Septembre	3	2	9		15	
	0	0,1	0,5		0,6	
Octobre		8	4		13	
		1,2	0,2		1,4	
Novembre		1			1	
		0			0	
Total	**12**	**181**	**115**	**4**	531	
	5,7	**87,7**	**15 648,9**	**0,8**	26 717,1	
Juin		1	2		25	ZONE DE PROTECTION NORDIQUE
		0,6	0,5		49 606,2	
Juillet					32	
					9 593,0	
Août			1		2	
			0,3		15,9	
Septembre			2		3	
			0,1		4,1	
Total		**1**	**5**		62	
		0,6	**0,9**		59 219,2	

Cette année, la **SOPFEU**
a pu bénéficier de l'appui
de la Colombie-Britannique,
de l'Alberta,
de la Saskatchewan,
du Nouveau-Brunswick,
de la Nouvelle-Écosse,
de Terre-Neuve-et-Labrador,
de Parcs Canada,
du Maine,
du Massachusetts et
du New Hampshire.

Direction du centre provincial de lutte

Luc Dugas, ing. f.
Directeur du centre provincial de lutte

Prêts et emprunts de ressources

L'activité rencontrée tout au long de la saison, autant au Québec que dans les autres provinces, a entraîné de nombreuses demandes d'assistance à l'échelle nationale et même internationale. Par conséquent, plusieurs prêts et emprunts ont été effectués en vertu de l'Accord canadien d'aide mutuelle lors d'incendies de forêt au Canada. La SOPFEU a eu également recours à ses collègues des autres provinces et des États du Nord-est américain par le biais du *Northeastern Interagency Coordination Center* (NECC). De plus, afin de répondre à la demande de personnel, le gouvernement du Québec a signé une entente avec le Mexique. Celle-ci n'a pas été requise durant la saison, mais elle autorisera des échanges futurs de ressources.

L'aide reçue a atteint son paroxysme du 14 au 18 juillet alors que 18 sections de l'externe, soit quelque 360 combattants, œuvraient en sol québécois.

Cette année, la SOPFEU a pu bénéficier de l'appui de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve-et-Labrador, de Parcs Canada, du Maine, du Massachusetts et du New Hampshire. Le Québec a emprunté du personnel sur une période de 37 jours, soit du 28 juin au 4 août. Au total, 409 pompiers forestiers ainsi que 31 ressources spécialisées ont participé aux opérations de la SOPFEU. Ces dernières ont réalisé l'équivalent de 6 421 jours-personnes de travail. L'aide reçue a atteint son paroxysme du 14 au 18 juillet alors que 18 sections de l'externe, soit quelque 360 combattants, œuvraient en sol québécois. Des aéronefs et des tuyaux d'arrosage se sont aussi ajoutés aux emprunts effectués.

Les périodes d'accalmie vécues à la fin mai et au mois d'août ont permis à la SOPFEU de soutenir à son tour ses homologues. Des prêts de personnel, d'équipements et d'avions-citernes ont été alloués à la Colombie-Britannique, au Manitoba, à la Saskatchewan, à l'Ontario et à Parcs Canada. Les ressources québécoises ont travaillé 2 242 jours-personnes à l'extérieur du Québec et les avions-citernes y ont accompli 673 heures de vol.

Aéronefs de lutte

L'activité vécue lors de la dernière saison a entraîné une charge non négligeable sur les opérations aériennes de la SOPFEU. Les 12 hélicoptères contractés pour la saison ont réalisé 2 601 heures de vol

pour assurer le transport des équipes et les interventions sur feux. En raison de l'importante charge de travail, 104 nolisements à court terme se sont ajoutés à ce nombre totalisant 3 578 heures de vol. Au plus fort de l'activité, 52 hélicoptères travaillaient simultanément dans la province.

Les 14 avions-citernes du SAG ont, quant à eux, effectué 1 928 heures de vol en sol québécois. D'autre part, en cours d'été, deux appareils ont subi des bris importants les rendant indisponibles pour une période prolongée. Afin de pallier ce manque, des aéronefs ont notamment été empruntés à l'Alberta et à Terre-Neuve-et-Labrador.

Encore une fois cette année, deux appareils ont été mis à la disposition du comté de Los Angeles en Californie durant l'automne. Ils ont quitté le Québec le 29 août pour une mission minimale de trois mois. Cette dernière a d'ailleurs été prolongée jusqu'au 16 décembre en raison des conditions de sécheresse qui perduraient dans l'Ouest américain.

Certaines composantes des tableaux de bord des avions-citernes atteindront leur fin de vie à moyen terme. Par conséquent, leur remplacement nécessitera des investissements importants dans les prochaines années.

Opérations aériennes

Deux NOTAM (*Notice to Airmen*) ont été diffusés durant la saison afin de restreindre l'accès à l'espace aérien dans les secteurs de Labrieville et de Lebel-sur-Quévillon. Ces mesures ont ainsi assuré que seuls les aéronefs engagés dans le combat de ces incendies survolaient ces zones en plus de garantir leur sécurité.

Deux NOTAM (*Notice to Airmen*) ont été diffusés durant la saison afin de restreindre l'accès à l'espace aérien dans les secteurs de Labrieville et de Lebel-sur-Quévillon.

La SOPFEU a vécu certaines problématiques liées au manque d'aéro-pointeurs certifiés au sein de son équipe. En raison de départs et de changements de poste, uniquement six de ses onze spécialistes de l'intervention aérienne disposaient des qualifications nécessaires, en début d'année, pour prendre part aux opérations. Leur grande disponibilité ainsi que l'octroi d'un contrat à un aéropointeur retraité de l'Ontario ont néanmoins aidé à répondre aux besoins opérationnels. Au plus fort de l'activité, une ressource supplémentaire

a également été empruntée à l'Alberta. Deux recrues ont réussi leur certification en 2018 et trois autres poursuivront leur entraînement lors de la prochaine saison.

L'organisation a commencé à ressentir les effets de la pénurie de pilotes qui influe sur la capacité des compagnies d'aviation à remplir leurs engagements. Ainsi, en début d'année, trois pilotes manquaient toujours pour garantir l'affectation des dix aéronefs contractés pour l'aéropointage et la vigie. En priorisant adéquatement les missions des appareils disponibles, la SOPFEU et les transporteurs ont tout de même été en mesure d'en atténuer les impacts. Malgré ces démarches, cette pénurie demeure une préoccupation centrale quant à la bonne conduite des opérations aériennes futures.

Détection

Durant la saison, la SOPFEU a enregistré plus de 1 300 alertes qui ont mené à la découverte de 593 incendies sur l'ensemble du territoire. Au Québec, trois modes distincts en assurent la détection, soit le public, les aéronefs et les satellites. La population, qui représente la source principale d'information, notamment à proximité de zones habitées, a signalé 452 de ces feux. Les patrouilles aériennes,

12
Hélicoptères contractés

52
Hélicoptères la même journée

104
Nolisements à court terme

14
Avions-citernes

quant à elles, procurent une couverture dans les secteurs plus éloignés. Un total de 134 foyers a été repéré par les appareils utilisés par la SOPFEU et ceux d'autres organisations. Enfin, la précision des satellites employés présentement ne permet pas un usage à grande échelle. Cependant, leur utilisation en ZPN a conduit à l'identification de nombreux points chauds, dont 7 se sont avérés être des incendies.

Mesures préventives

La situation provinciale a nécessité le recours à des interdictions de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité (IFCO) à quatre reprises, soit pour une durée cumulée de 33 jours. Cette mesure a été décrétée, sur recommandation de la SOPFEU, par le MFFP du 17 au 19 mai, du 14 au 18 juin, du 26 juin au 16 juillet ainsi que du 20 au 23 juillet. À l'exception du mois de mai, une suggestion de restreindre les travaux en forêt (RTF) a aussi été appliquée simultanément par les membres de la SOPFEU sur une portion des secteurs touchés, et ce, pour un total de 29 jours.

Fait plutôt rare, une fermeture de territoire a également été requise en raison de l'incendie qui brûlait à proximité de Labrieville. En vigueur du 29 juin au 16 juillet, cette disposition visait à assurer la sécurité de la population.

Atténuation des risques

L'Association des propriétaires du Lac Trottier, située dans la MRC Maria-Chapdeleine, a obtenu sa certification de collectivité Intelli-Feu. Celle-ci, décernée dans le cadre du Programme de reconnaissance des collectivités Intelli-Feu Canada (PRCIC), dote les résidents de secteurs propices aux incendies forestiers de connaissances et de moyens organisationnels pour réduire leur vulnérabilité. Il s'agit du deuxième groupe à bénéficier de ce statut au Québec. Les résidents de Pine Street, de la communauté crie de Waswanipi, ont été certifiés en décembre 2017.

Cette année, 49 participants de la ZPN ont reçu la formation « Premier répondant ». Cette dernière leur permet d'acquérir les compétences nécessaires pour intervenir sur des débuts d'incendies. Ladite formation doit être renouvelée tous les trois ans.

Direction de la stratégie opérationnelle

Vincent Demers, ing. f.
Directeur de la stratégie opérationnelle et adjoint au directeur général

La troisième année du Plan stratégique d'organisation a été finalisée. Celui-ci repose sur quatre valeurs principales, soit les ressources humaines, l'intégrité, l'esprit d'équipe ainsi que le travail de qualité et l'amélioration continue. Parmi les neuf engagements qu'il inclut, quatre sont maintenant réalisés. La prochaine année marquera l'achèvement de ce plan quadriennal et, de ce fait, la mise en branle de l'élaboration de la future stratégie organisationnelle.

Objectifs opérationnels

Afin d'évaluer sa performance, la SOPFEU dispose d'objectifs mesurables dans le cadre de ses opérations effectuées en ZPI. Ceux-ci portent plus spécifiquement sur la détection, l'intervention et l'extinction.

Détection ≤ 0,5 ha

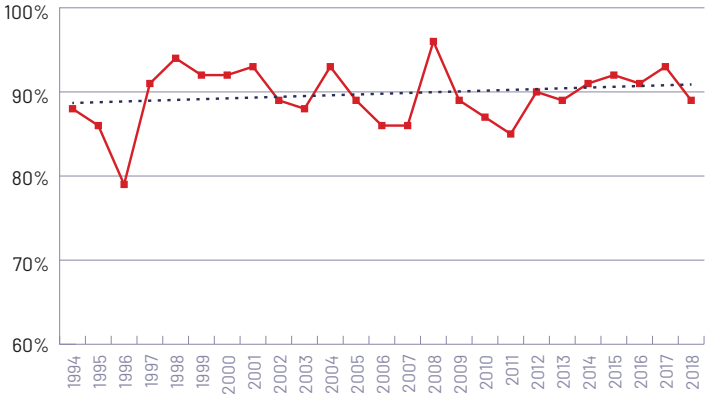

Intervention ≤ 1 h

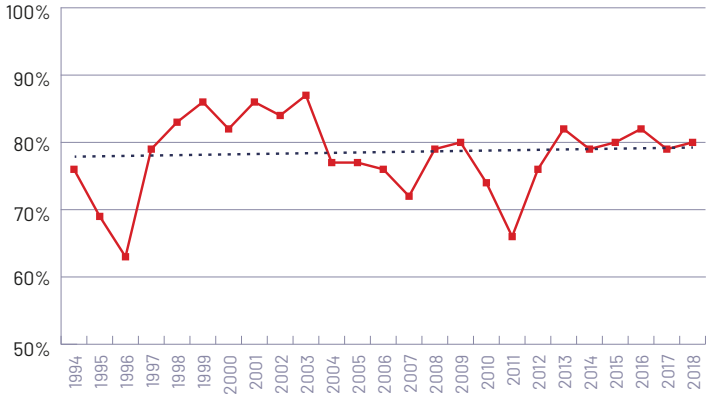

Maîtrise prochain 10 h

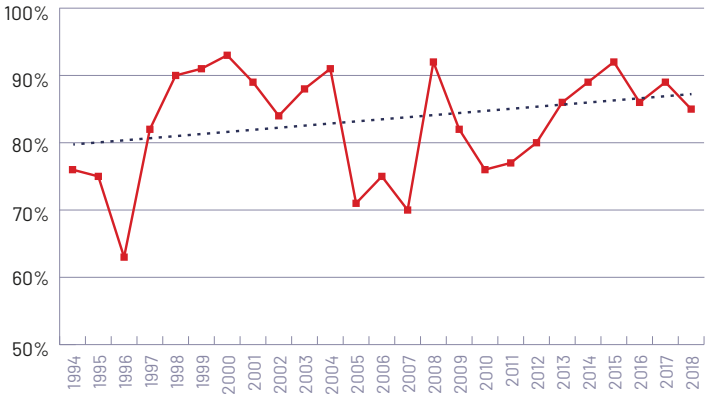

Extinction ≤ 3 ha

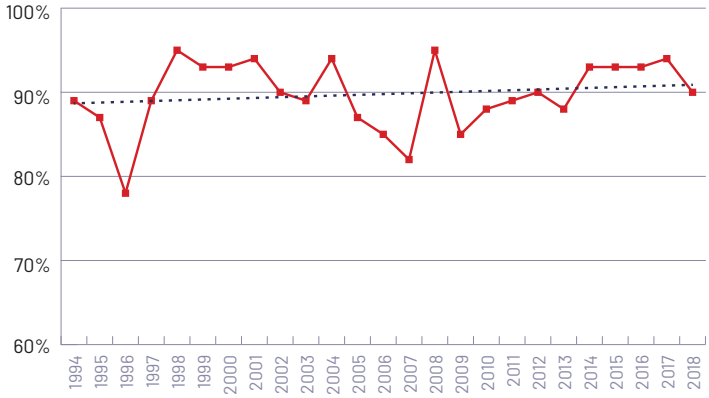

Lors de la dernière saison, 89 % des incendies de forêt ont été détectés à une superficie inférieure à 0,5 ha. Les équipes de la SOPFEU ont procédé à l'attaque initiale dans l'heure suivant leur découverte dans 80 % des cas. La maîtrise avant le début du prochain cycle de brûlage (10 h le lendemain matin) est, quant à elle, survenue dans une proportion de 85 %. Finalement, 90 % des feux ont été éteints avant d'atteindre 3 ha.

Amélioration continue

Malgré une plus grande activité des incendies de forêt, 80 % des audits planifiés ont été tenus en 2018, ce qui représente un taux nettement supérieur à ceux enregistrés lors de saisons comparables. À ce titre, une tournée effectuée du 1er au 4 mai au siège social, à la base principale de Roberval et à la base secondaire de La Tuque a permis d'évaluer 12 des 23 processus de l'organisation. L'équipe de gestion des feux majeurs a aussi audité un incendie en activité à Roberval. De plus, des produits informatiques ont été analysés à l'aide de techniques d'audit assistées par ordinateur (TAAO).

Signe que l'implantation de la culture d'amélioration continue progresse bien, un audit sur la qualité des standards des équipements a été réalisé dans les quatre entrepôts provinciaux, et ce, à l'initiative du responsable du processus.

Les évaluations effectuées à l'interne ont mis en lumière 12 non-conformités ou améliorations souhaitées ainsi que 20 points forts. Parmi ceux-ci, l'entraînement des pompiers forestiers de La Tuque quant à l'utilisation des équipements est ressorti comme un élément digne de mention. Le désir de poursuivre le développement du personnel à la suite de formations, comme en témoigne le déploiement d'un simulateur d'attaque initiale par la base principale de Roberval, a également été soulevé.

Dans un souci de maintenir les standards de la norme ISO 9001 : 2015, un évaluateur externe a conduit des audits au siège social,

à la base principale de Baie-Comeau, dans les bases secondaires de Rimouski et de Sept-Îles ainsi que sur le feu majeur de Labrieville. L'auditeur n'a formulé aucune demande d'action corrective et a tenu à souligner la performance du simulateur d'aéropointage. Ce dernier complète la formation théorique de ces spécialistes aériens à l'aide d'exercices pratiques.

Gestion des feux majeurs

Les équipes de gestion des feux majeurs ont effectué trois déploiements durant la saison. Ces sorties très formatrices, réalisées sur les complexes de Labrieville et de Lebel-sur-Quévillon, ont amené les membres à mettre en pratique la structure opérationnelle et les rôles découlant du Système de commandement d'intervention (SCI).

L'hélitorche, développée l'année dernière, a été testée pour la première fois au printemps. Des essais supplémentaires devront être réalisés avant d'intégrer ce nouvel outil de combat aux procédures courantes de la SOPFEU. Il permettra, notamment, d'effectuer des brûlages de nettoiement sur les incendies de grande ampleur.

Formation

Durant l'année, plus de 28 000 heures ont été octroyées au perfectionnement du personnel et de la main-d'œuvre auxiliaire. Deux nouvelles formations relatives au SCI ont été développées, soit « Commandant d'intervention », diffusée à deux reprises, ainsi que « Cours d'équipe » tenue pour la première fois en novembre. Ces formations seront offertes à nouveau dans les années à venir.

Durant l'année, plus de 28 000 heures ont été octroyées au perfectionnement du personnel et de la main-d'œuvre auxiliaire.

FORMATIONS EN 2018

SECTEUR	NOM DE LA FORMATION	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Opérations terrestres	Combattant qualifié	**490**
	Combattant qualifié - National	**22**
	Chef d'équipe	**19**
	Chef de lutte stade 1	**21**
	Chef de lutte stade 2	**21**
	Commandant d'intervention	**12**
	Gestionnaire de la section des opérations	**12**
	Gestionnaire de la section planification	**20**
	Gestionnaire de la section des finances et de l'administration	**19**
	Cours avancé en comportement d'incendie	**29**
	I-100, I-200 et I-300	**39**
	Cours d'équipe S-420	**16**
Opérations aériennes	Accueil pilote	**286**
	Aéropointage et lutte aérienne	**4**
	Pilote détection	**52**
Formations générales	Formation de formateurs	**6**
	Appréciation de la performance – appréciateur	**13**

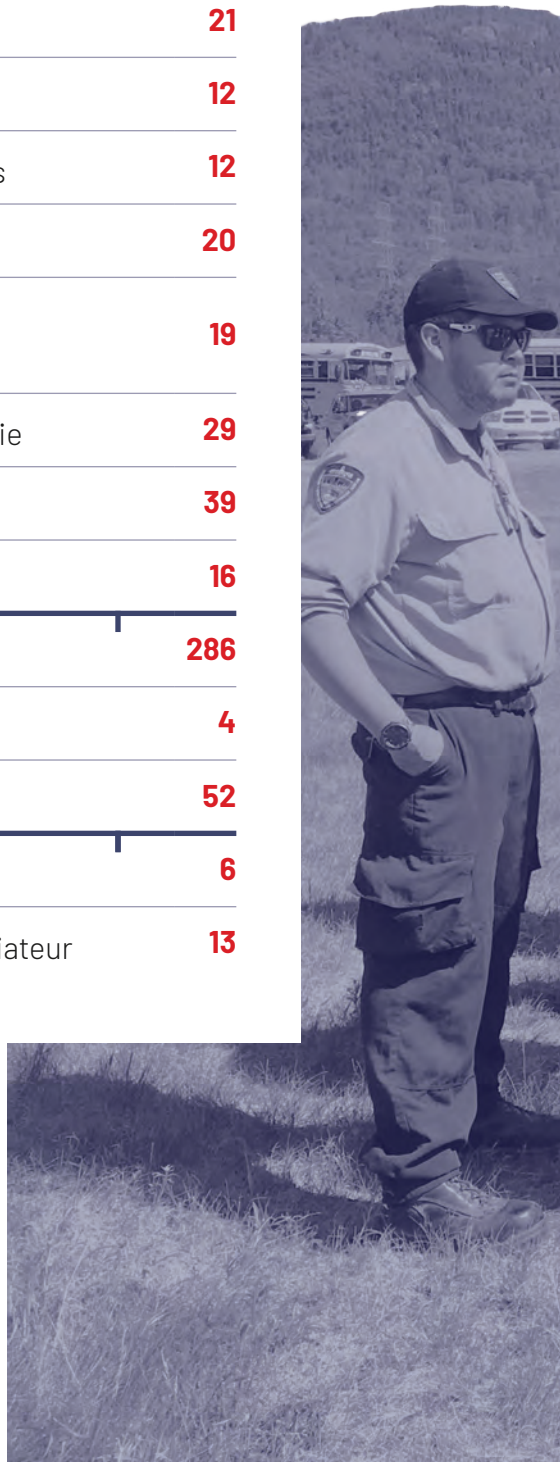

Direction des ressources humaines et des communications

Julie Coupal, CRHA, M.B.A.
Directrice des ressources humaines
et des communications

Ressources humaines

Le dossier des conventions collectives, arrivées à échéance au 31 décembre 2017, a occupé une place importante dans la dernière année. Les travaux réalisés par les deux parties en ont assuré le renouvellement rapide, quatre d'entre elles ayant déjà été signées par les membres concernés.

La révision de la rémunération globale des employés réguliers, amorcée depuis plusieurs années, a aussi été complétée. À cet effet, le conseil d'administration avait mandaté un comité de ressources humaines composé, entre autres, de deux spécialistes en la matière provenant de l'industrie forestière et du Secrétariat du Conseil du trésor. La dernière actualisation de cet exercice important remontait à la création de la SOPFEU en 1994. Il a donc permis d'adapter la structure salariale aux réalités du marché de l'emploi. Les nouvelles échelles sont entrées en vigueur en octobre.

Santé et sécurité au travail

Le taux OSHA est utilisé par la SOPFEU comme indicateur en matière de santé et sécurité au travail (SST). À l'échéance de son Plan stratégique en 2019, l'organisation souhaite atteindre une moyenne mobile de 3,5 sur 60 mois. Une légère diminution a été observée dans la dernière année,

Moyenne mobile du taux OSHA sur 60 mois

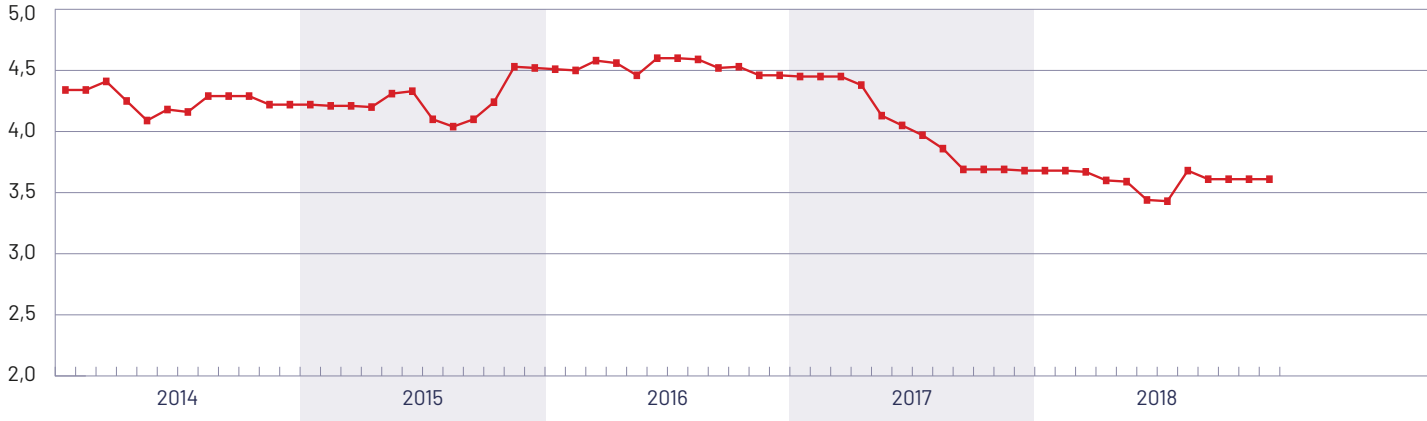

Le taux OSHA exprime le nombre de lésions enregistrables par unité de 200 000 heures travaillées.

le taux s'élevant désormais à 3,61. Les efforts se poursuivront l'an prochain afin de concrétiser la cible fixée. En 2018, douze lésions enregistrables ont été comptabilisées, dont sept ont entraîné une période d'arrêt de travail.

Dans le cadre des opérations, le personnel se déplace fréquemment en automobile. Des accidents, dont les conséquences auraient pu être graves, sont d'ailleurs survenus dans les années passées. Pour ces raisons, une campagne provinciale portant sur la conduite préventive a été diffusée auprès de l'ensemble des employés en début de saison. Cette dernière visait à les sensibiliser quant aux risques présents sur la route.

Une vaste consultation a été tenue dans l'ensemble de la province afin de recueillir les commentaires de la majorité du personnel, tant saisonnier que régulier.

Communications

La Direction générale a formé un groupe de travail, constitué de représentants du siège social et des bases principales, dans le but d'établir un plan de communication interne pour l'organisation. Une vaste consultation a été tenue dans l'ensemble de la province afin de recueillir les commentaires de la majorité du personnel, tant saisonnier que régulier. Les recommandations en résultant devraient être mises en place dès 2019.

Un écusson, représentant les opérations d'extinction, a été produit en début d'année. Il sera graduellement ajouté à la plupart des vêtements officiels. La SOPFEU a aussi adopté des couleurs d'entreprise, soit le bleu, le rouge et le blanc, caractéristiques de l'équipement de protection des pompiers forestiers. Ces dernières aideront l'organisation à se forger une image de marque facilement reconnaissable du public.

Un nouveau site Web a été mis en ligne avant le début de la saison, car son prédécesseur avait atteint sa fin de vie. Cette refonte a donné lieu à une révision en profondeur de sa structure et de son visuel.

Prévention

Cette année, les médias sociaux ont servi au déploiement de deux nouvelles campagnes de sensibilisation, l'une portant sur les incendies causés par les véhicules tout terrain (VTT) et l'autre sur le brûlage des feuilles mortes en période automnale. De l'éducation y a aussi été réalisée quant aux risques que représentent les drones lors des activités d'extinction.

Ces plateformes numériques ont également favorisé la diffusion de mises à jour concernant les feux d'importance auprès de la population. Les multiples consultations et questions reçues sur ces publications laissent entrevoir que les médias sociaux occupent désormais une place de choix pour communiquer directement avec le grand public. Une augmentation significative du nombre d'abonnés a aussi été observée durant la saison.

Il ne reste plus qu'une année au plan de prévention provincial. Des travaux seront amorcés dès 2019 en vue de la rédaction de la prochaine stratégie.

Olivier Lundqvist, M. Sc.
Directeur des technologies
de l'informations

Direction des technologies de l'information

Météorologie

Les feux de plus grande ampleur survenus cette saison ont engendré un travail considérable pour l'équipe météorologique. Celle-ci a préparé 304 prévisions spécialisées cette année, ce qui représente le nombre le plus élevé depuis 2010. Ces produits fournissent un portrait détaillé des conditions envisagées dans des secteurs précis et jouent corollairement un rôle crucial dans la planification des interventions. L'incendie de Labrieville a nécessité à lui seul 62 de ces prévisions.

Une station météorologique d'Environnement Canada, située près de Kuujjuarapik, a été intégrée au réseau d'observation, le portant ainsi à 194 appareils. Cet ajout permet de mieux anticiper les risques à proximité de cette communauté nordique.

Pour la première fois, une station météorologique mobile, transmettant par satellite, a été déployée sur un site d'opérations. Grâce au développement d'un logiciel de traitement de données, l'équipe de prévisionnistes a pu bénéficier de renseignements de première ligne quant aux conditions sur le feu de Lebel-sur-Quévillon. Ces informations ont amélioré la précision et la qualité des prévisions, favorisant une meilleure anticipation du comportement de l'incendie.

L'implantation des détecteurs de foudre Blitzortung s'est poursuivie cette année avec l'installation de quatre nouveaux appareils. Instauré en 2017, le réseau de la SOPFEU est désormais constitué de treize capteurs auxquels s'ajouteront cinq ou six dispositifs supplémentaires l'an prochain. Ces renseignements optimisent la détection des feux de cause naturelle, entre autres, dans les régions éloignées.

Pour la troisième année consécutive, une prévision de l'intensité de la saison a été effectuée. Afin d'en améliorer la fiabilité, des discussions ont été amorcées avec l'Université du Québec à Montréal et le Service canadien des forêts dans le but d'élaborer un projet de recherche de niveau doctoral ou postdoctoral.

Informatique

L'ensemble de la flotte d'ordinateurs a été remplacé à l'échelle provinciale. La sélection des portables s'est effectuée de manière à augmenter l'efficacité des équipes lors de déploiements ou de déplacements. L'optimi-

sation des espaces de bureaux a, quant à elle, guidé le choix des ordinateurs fixes.

Un nouvel affichage graphique, en format Web, sera mis en service pour la saison 2019. Le personnel y recourt, entre autres, pour consulter différents indices météorologiques, pour visualiser les incendies en activité ou encore pour suivre les aéronefs en vol. La plateforme développée accroîtra son accessibilité et sa vitesse d'exécution.

Télécommunications

L'élaboration d'un plan majeur de modernisation du réseau de télécommunications sur cinq ans a été amorcée. Celui-ci assurera la pérennité des infrastructures tout en profitant des avantages multiples des technologies les plus récentes. Une rencontre de travail, visant à définir concrètement les besoins sur les feux, est prévue durant l'hiver afin de finaliser ce projet. Suivant son approbation et l'autorisation des budgets impliqués, le début du déploiement est envisagé pour la fin 2019 ou le début de 2020.

Le remplacement de la tour du mont Plamondon en Abitibi-Témiscamingue sera terminé d'ici la prochaine saison. Son emplacement et son état de corrosion présentaient un risque pour l'ensemble du réseau et pour la sécurité des techniciens responsables de son entretien.

Recherche et développement

Un premier test de thermovision par drone a été effectué en début de saison. Cette technique sert à détecter les points chauds présents à l'intérieur du périmètre d'un incendie. Les résultats préliminaires obtenus comportent un intérêt pour le recours à ces appareils sur des sites de petite superficie. Les règles actuelles de Transports Canada n'autorisant que le vol à vue, leur utilisation sur les feux majeurs ne peut être envisagée pour le moment. Des essais supplémentaires seront réalisés en 2019.

Un important plan d'optimisation de la Direction des services administratifs a été déployé cette année. Cette analyse, qui n'avait pas été reproduite depuis la fondation de la **SOPFEU**, a entraîné un réaménagement de la structure organisationnelle.

Direction des services administratifs

Chantal Savoie, CPA, CGA, M. Sc.
Directrice des services administratifs

Un important plan d'optimisation de la Direction des services administratifs a été déployé cette année. Cette analyse, qui n'avait pas été reproduite depuis la fondation de la SOPFEU, a entraîné un réaménagement de la structure organisationnelle, dont l'abolition de quatre emplois en région. Le personnel concerné a reçu le soutien de spécialistes en transition de carrière et a été accompagné dans ce changement. Les économies engendrées par ce remaniement ont néanmoins permis la création de trois nouveaux postes, dont ceux de coordonnateur aux infrastructures et d'analyste financier. Ces derniers appuieront notamment les directions régionales et réduiront une partie de leur charge administrative.

Réalisé avec l'aide d'une firme externe et en collaboration avec les directeurs des bases principales, ce projet assurera à l'organisation d'adopter une administration inspirée des meilleures pratiques. Échelonné sur les cinq prochaines années, il entraînera une révision en profondeur des méthodes de travail et accroîtra la performance de la SOPFEU. À terme, les sept processus administratifs seront revus. L'équipe en place consolide actuellement les changements relatifs à la présentation de l'information financière, incluant la refonte du module budgétaire. Plusieurs autres chantiers seront amorcés au printemps grâce au soutien des programmeurs de la base principale de Maniwaki. Cette première vague d'améliorations devrait générer plusieurs gains collectifs tant sur le plan de l'efficacité que de l'allégement des procédures.

Cette première vague d'améliorations devrait générer plusieurs gains collectifs tant sur le plan de l'efficacité que de l'allégement des procédures.

L'atteinte de quatre objectifs majeurs est souhaitée dans le cadre de cette démarche, soit de simplifier les processus, d'uniformiser le traitement des transactions similaires, de gérer les risques et d'automatiser certaines opérations à l'aide des avancées technologiques. L'évolution de ce projet nécessitera de la souplesse afin de l'adapter aux analyses futures et aux besoins exprimés par le personnel.

Direction de la base de Baie-Comeau

François Dubé, ing. f.
Directeur de la base principale de Baie-Comeau

La dernière année a été marquée par la nomination de monsieur François Dubé à titre de nouveau directeur de la base principale de Baie-Comeau. Il a succédé à monsieur Claude Tremblay qui, après une carrière de plus de trente ans en protection des forêts, a pris sa retraite.

Durant la saison, les avions-citernes généralement positionnés à l'aéroport de Baie-Comeau ont dû être déplacés vers Rimouski. En effet, les travaux de réfection effectués à la piste d'atterrissage réduisaient sa largeur de moitié et ne respectaient plus les standards obligatoires pour l'utilisation de ces appareils. La Ville de Rimouski, mandataire de l'aéroport, a accepté d'adapter son ravitaillement et certains de ses locaux afin d'accueillir temporairement les équipes de la SOPFEU.

Le feu de Labrieville a engendré une charge notable pour le personnel de la base de Baie-Comeau.

Des travaux majeurs de rechargement de la piste de Manic-5, c'est-à-dire de l'ajout de gravier, ont aussi été réalisés pendant l'automne afin de la rendre conforme aux normes. Ces modifications garantiront sa pérennité et sa disponibilité opérationnelle pour les prochaines années, en plus d'en assurer sa sécurité d'utilisation.

Finalement, le feu de Labrieville a engendré une charge notable pour le personnel de la base de Baie-Comeau. Son combat a mobilisé un nombre considérable de ressources de partout au Québec et même de l'extérieur de la province. De plus, l'évacuation de villégiateurs, la fermeture de routes, la relocalisation de travailleurs forestiers ainsi que les restrictions d'accès au secteur ont nécessité la participation de plusieurs partenaires, sans compter l'importante couverture médiatique découlant d'un tel événement.

Direction de la base de Roberval

Sylvain Tremblay, ing. f.
Directeur de la base principale de Roberval

Les efforts déployés en matière de SST par la base principale de Roberval continuent de mener à d'excellents résultats. Pour une quatrième année consécutive, aucun accident de travail entraînant une limitation fonctionnelle ou une atteinte permanente n'est survenu dans le cadre de ses opérations. La direction a poursuivi sa campagne de sensibilisation sous le thème « La prévention, c'est contagieux, pour un milieu de travail sans séquelle ni regret ». Ce slogan encourage une implication collective pour se protéger, partager les bons coups et être inspirant auprès des collègues.

Outre l'activité enregistrée sur son propre territoire, le personnel de Roberval a participé à l'extinction des incendies de Labrieville et de Lebel-sur-Quévillon. Il va sans dire que ces feux d'envergure ont engendré une grande mobilisation de ressources partout dans la province.

La SOPFEU a procédé à l'acquisition de la base d'appoint de Rivière Bonnard qu'elle louait depuis sa mise en place en 2003. Cet achat assure la pérennité et l'optimisation des infrastructures essentielles aux opérations terrestres et aériennes en plus d'unifier l'entretien et l'organisation des bâtiments utilisés. La décision a également été prise de fermer la base secondaire située à Saint-Georges en Beauce.

Direction de la base de Maniwaki

Ken Bérubé
Directeur de la base principale de Maniwaki

Au cours du mois de juillet, la base principale de Maniwaki a vu son territoire d'assignation s'agrandir afin d'y inclure le Témiscamingue. Ce changement lui a permis de soutenir la base principale de Val-d'Or alors aux prises avec de nombreux incendies en ZPI et en ZPN.

Au cours du mois de juillet, la base principale de Maniwaki a vu son territoire d'assignation s'agrandir afin d'y inclure le Témiscamingue.

Depuis quelques années, la Direction de la base principale de Maniwaki intègre des enjeux liés à la santé mentale dans ses activités de prévention en SST. Dans cette lignée, elle a conçu un atelier de groupe portant sur le harcèlement psychologique. Ce dernier sera réalisé avec le personnel au printemps 2019 et accentuera l'importance pour les superviseurs d'être vigilants quant aux cas d'incivilité.

Le réaménagement des deux bases d'appoint de Lac Joncas et de Parent a été consolidé durant la saison, tel que ciblé dans le Plan stratégique. La construction de blocs sanitaires, de dortoirs, d'héliports et d'espaces d'entreposage s'inscrit notamment aux améliorations apportées. Celles-ci assureront un déploiement plus efficace et accroîtront la capacité d'accueil de ces sites utilisés fréquemment dans le cadre des opérations. De plus, les travaux sur les remorques ajoutées en 2017 ont été finalisés, complétant ainsi le parc d'unités mobiles pouvant être transportées sur les lieux d'incendies, et ce, dans toute la province.

Direction de la base de Val-d'Or

Benoit Ménard, ing. f., M. Sc.
Directeur de la base principale de Val-d'Or

L'activité des incendies, notamment en ZPN, a mobilisé temps et ressources à la base principale de Val-d'Or. En effet, certains foyers allumés près d'une minière ont généré un nombre important de contacts en plus d'entraîner des évacuations préventives de certaines installations, entre autres, en raison de la fumée. Le personnel est également intervenu pour soutenir des vacanciers se trouvant sur la rivière Harricana à proximité de feux actifs. Ces situations inhabituelles ont ajouté une charge supplémentaire sur les équipes.

L'incendie de Lebel-sur-Quévillon représente sans contredit un événement marquant de la saison. Outre la présence de pompiers de partout au Québec et d'ailleurs au pays, la base de Val-d'Or a aussi collaboré avec une équipe de gestion des feux majeurs de Parcs Canada. Cette dernière a été mobilisée afin d'assurer le contrôle des opérations pendant la période de débordement vécue en juillet.

Pour une troisième année, les bases principales de Maniwaki et de Val-d'Or ont organisé une partie de hockey amicale. Cette rencontre annuelle est désormais nommée « Classique hivernal André Gingras », au cours de laquelle les employés sont invités à offrir un don à la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada.

Faits marquants de l'année financière 2018

Les pages suivantes présentent le rapport de l'auditeur indépendant ainsi que les états financiers audités pour la dernière année. Plusieurs faits marquants ressortent de ces données.

Prêts d'avions-citernes et accumulation d'excédents

La Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) a enregistré des excédents de 5 553 179 $, attribuables principalement aux prêts d'avions-citernes accordés par le Service aérien gouvernemental aux autres provinces. Ces revenus, impossibles à prévoir, favorisent assurément le développement de l'organisation.

Hausse de la cotisation des membres

La cotisation des membres a augmenté de 35 338 206 $ en 2018. L'intensité de la saison a entraîné une hausse des charges de suppression de l'ordre de 34 243 936 $, qui s'est répercutée par conséquent sur la cotisation de suppression.

Cotisation des membres maintenant assumée par l'État

Découlant d'une nouvelle mesure économique adoptée par le gouvernement provincial dans le cadre de son budget 2016-2017, la cotisation des membres est désormais assumée en totalité par le gouvernement du Québec, et ce, depuis le 1er avril dernier. Sur résolution du conseil d'administration, un fonds dédié à la réalisation de projets majeurs a été créé à même les surplus accumulés au 31 mars 2018. Ces sommes proviennent de la participation financière des membres bénéficiaires et territoriaux jusqu'à cette date. Les modalités officielles quant à l'utilisation de ce capital seront définies en 2019.

Hausse des revenus liés à l'entente de protection de la Zone nordique

L'entente de protection de la Zone nordique a généré une hausse de revenus en 2018 de l'ordre de 543 425 $, en raison notamment du plus grand nombre d'incendies survenus dans ce secteur.

Investissement dans le régime de retraite

En plus de verser la cotisation d'équilibre minimale annuelle dans son Régime de retraite, la SOPFEU a déboursé un montant supplémentaire de 2 810 162 $ lui permettant de se libérer d'une lettre de crédit dudit montant. La mauvaise performance des marchés boursiers au dernier trimestre de l'année 2018 a toutefois contribué à une réévaluation à la baisse de l'actif actuariel net du Régime. Fort heureusement, les marchés se sont redressés dès le début de l'année 2019.

Acquisitions financées par crédit-bail

Le financement d'acquisitions s'est poursuivi par le biais de contrats de location-acquisition, permettant, entre autres, à la SOPFEU de procéder à l'achat de plusieurs véhicules ainsi que de la base d'appoint de Rivière Bonnard.

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

États financiers
Exercice terminé le 31 décembre 2018

LEMIEUX NOLET

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

États financiers
Exercice terminé le 31 décembre 2018

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant ..... 1 - 3

État des résultats 4

État de l'évolution de l'actif net 5

État de la situation financière 6

État des flux de trésorerie 7

Notes complémentaires ..... 8 - 17

Annexes ..... 18 - 22

RAPPORT DE L’AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la
Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU), qui comprennent l’état de la situation financière au 31 décembre 2018 et les états des résultats, de l’évolution de l’actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2018 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres points

Les états financiers de l’organisme pour l’exercice terminé le 31 décembre 2017 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 6 mars 2018.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Lemieux Nolet[1]

LEMIEUX NOLET
comptables professionnels agréés
S.E.N.C.R.L.

Lévis (Québec)
Le 7 mars 2019

[1] CPA auditeur, CA permis no A124890

Lévis 418 833-2114
Québec 418 659-7374
Québec 418 627-0210
Donnacona 418 285-2779
Lac-Etchemin 418 625-1991

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

État des résultats
Exercice terminé le 31 décembre 2018

	2018	2017
Produits		
Cotisations des membres (annexe A)	101 199 396 $	65 861 190 $
Facturation à des tiers – ententes liées à la mission (annexe B)	6 135 183	6 368 202
Facturation à des tiers - suppression zone intensive et tampon	19 054	577 754
Trop perçus du Service aérien gouvernemental	5 344 200	13 309 484
Autres produits	1 244 356	953 236
	113 942 189	87 069 866
Charges		
Charges émanant du budget d'opérations		
Prévention et information (annexe C)	825 569	715 216
Présuppression (annexe D)	51 380 574	46 727 367
Détection (annexe E)	3 246 737	2 978 812
Administration (annexe F)	5 824 105	6 794 300
	61 276 985	57 215 695
Charges imputées à la suppression et la prestation d'autres services liés à la mission	(13 248 307)	(6 033 367)
	48 028 678	51 182 328
Charges de suppression (annexe G)	55 031 895	20 787 959
Charges liées à la prestation d'autres services liés à la mission (annexe H)	5 328 437	6 059 834
	108 389 010	78 030 121
Excédent des produits sur les charges	5 553 179 $	9 039 745 $

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

État de l'évolution de l'actif net
Exercice terminé le 31 décembre 2018

	Investi en immobilisations corporelles	Fonds affectés à des projets majeurs (note 3)	Non affecté	2018 Total	2017 Total
Solde au début de l'exercice	13 456 105 $	- $	12 924 296 $	26 380 401 $	16 768 956 $
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(1 841 906)	-	7 395 085	5 553 179	9 039 745
Investissement en immobilisations corporelles, net des obligations découlant de contrats de location-acquisition	1 162 794	-	(1 162 794)	-	-
Affectation des excédents nets des années antérieures	-	4 913 972	(4 913 972)	-	-
Réévaluation et autres éléments relatifs au régime à prestations définies	-	-	(5 162 014)	(5 162 014)	571 700
Solde à la fin de l'exercice	12 776 993 $	4 913 972 $	9 080 601 $	26 771 566 $	26 380 401 $

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

État de la situation financière
Exercice terminé le 31 décembre 2018

	2018	2017
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	1 603 055 $	9 564 058 $
Placements temporaires (note 4)	10 000 000	-
Débiteurs (note 5)	12 153 782	7 128 090
Stocks	513 355	544 700
Frais payés d'avance	20 165	49 443
	24 290 357	17 286 291
Immobilisations corporelles et biens loués en vertu de contrats de location-acquisition (note 6)	14 670 355	14 607 272
Actif au titre des prestations définies (note 10)	-	122 555
	38 960 712 $	32 016 118 $
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 8)	8 917 323 $	4 484 550 $
Obligations découlant de contrats de location-acquisition échéant au prochain exercice (note 9)	522 981	360 232
	9 440 304	4 844 782
Passif à long terme		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 9)	1 370 381	790 935
Passif au titre des prestations définies (note 10)	1 378 461	-
	2 748 842	790 935
	12 189 146	5 635 717
Actif net		
Investi en immobilisations corporelles	12 776 993	13 456 105
Fonds affectés à des projets majeurs	4 913 972	-
Non affecté	9 080 601	12 924 296
	26 771 566	26 380 401
	38 960 712 $	32 016 118 $

Engagements (note 11)

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

État des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 décembre 2018

	2018	2017
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	5 553 179 $	9 039 745 $
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 768 984	1 857 018
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	72 922	74 235
Écart entre la charge de retraite et les cotisations versées	(132 713)	(201 357)
	7 262 372	10 769 641
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(5 025 692)	3 826 340
Stocks	31 345	(57 963)
Frais payés d'avance	29 281	57 361
Créditeurs	4 432 773	(4 210 239)
	6 730 079	10 385 140
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(726 755)	(1 687 914)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	24 950	19 163
	(701 805)	(1 668 751)
Activités de financement		
Remboursement des obligations découlant des contrats de location-acquisition	(460 989)	(311 150)
Cotisation d'acquittement dans le régime de retraite	(194 434)	-
Cotisation excédentaire du régime de retraite	(2 810 162)	-
Cotisation d'équilibre du régime de retraite	(523 692)	(530 880)
	(3 989 277)	(842 030)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 038 997	7 874 359
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	9 564 058	1 689 699
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	11 603 055 $	9 564 058 $

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de l'exercice totalisent 1 929 939 $, dont 1 203 184 $ ont été acquises au moyen de contrats de location-acquisition. Les décaissements de l'exercice relatifs à ces acquisitions sont de 726 755 $.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements temporaires encaissables en tout temps.

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

Notes complémentaires
Exercice terminé le 31 décembre 2018

1. Statut et nature des activités

L'organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a comme mission d'optimiser la protection des forêts contre les incendies en vue d'assurer la pérennité du milieu forestier au bénéfice de toute la collectivité, et cela au meilleur coût possible. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté des impôts.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers sont établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d’estimations

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une influence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses et sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l’organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n’excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Stocks

Les stocks sont constitués des barils, des carburants et des retardants et ils sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen. Le montant des stocks comptabilisés en charge au cours de l'exercice totalise 1 206 125 $ (2017 – 532 428 $).

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Évaluation

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale qu'il évalue à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net.

Immobilisations corporelles et biens loués en vertu de contrats de location-acquisition

Les immobilisations corporelles et les biens loués en vertu de contrats de location-acquisition sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

Éléments d'actif	Méthodes	Taux et périodes
Immeubles	Dégressif	4 %
Immeubles sur terrains loués	Linéaire	Durée résiduelle du bail
Équipement de communication	Dégressif	20 %
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Piste d’atterrissage	Dégressif	4 %
Équipement informatique	Dégressif	30 %
Équipement de suppression	Dégressif	20 %
Matériel roulant	Linéaire	10 ans
Équipement de suppression – autres infrastructures	Dégressif	4 %
Matériel roulant loué en vertu de contrats de location-acquisition	Linéaire	10 ans
Immeuble loué en vertu d’un contrat de location-acquisition	Dégressif	4 %
Équipement de suppression loué en vertu d’un contrat de location-acquisition	Dégressif	20 %

2. Principales méthodes comptables (suite)

Avantages sociaux futurs

L'organisme offre à certains de ses employés un régime de retraite à prestations définies.

Le solde net de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime, le cas échéant, est comptabilisé au bilan. Les gains et pertes actuariels et les coûts au titre des services passés sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils se produisent.

L'organisme évalue l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture en ayant recours à la plus récente évaluation actuarielle établie aux fins de la capitalisation. Pour les exercices compris entre deux dates d'évaluation, l'organisme a recours à une extrapolation de la plus récente évaluation.

L'organisme offre à certains de ses employés un régime de retraite à cotisations définies.

Le coût du régime de retraite afférent aux services courants est porté à l'état des résultats au cours de la période pendant laquelle les cotisations sont payables par l'employeur.

Comptabilisation des produits

Cotisations

Les produits de cotisations sont comptabilisés sur la période couverte par la cotisation ou au moment où les charges afférentes sont engagées.

Facturation à des tiers

Les produits afférents à la facturation des tiers en regard d'ententes liées à la mission sont comptabilisés au moment où les charges afférentes sont engagées. Ils représentent les produits liés à des ententes de protection du territoire, à la réalisation de plans de surveillance, aux honoraires de consultation en regard de la protection des forêts et à l'aide au combat des incendies de forêts hors province.

Les produits afférents à la facturation à des tiers en regard de travaux de suppression de la zone intensive et tampon sont comptabilisés au moment où les charges afférentes sont engagées. Ils représentent les produits liés à la facturation de coûts de suppression à des non-membres.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits (suite)

Trop perçus du service aérien gouvernemental

Les produits afférents aux résultats du Service aérien gouvernemental (SAG) représentent l'ajustement entre les dépenses budgétées et celles réellement encourues par le SAG, net des revenus de prêts d'avions-citernes hors Québec.

Autres produits

Les autres produits comprennent notamment les revenus de location de sites de télécommunications, les revenus provenant de la vente de services météo à des tierces organisations, les revenus d'intérêts et les autres produits générés par l'organisme. Les produits d'intérêts sont comptabilisés sur une base d'exercice selon la méthode du taux d'intérêt effectif tandis que les autres produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Ventilation des charges

Les charges de prévention et information représentent les coûts encourus par l'organisme en vue de réduire le nombre d'incendies de forêts causés par les activités humaines, notamment les charges salariales liées à la sensibilisation et à l'éducation des membres et du public.

Les charges de présuppression représentent les coûts encourus par l'organisme pour se préparer à intervenir efficacement au combat des incendies de forêts, notamment les charges liées aux salaires du personnel associé aux opérations et aux services (télécommunications, informatique, météo, performance et amélioration, formation, etc.), les charges liées aux infrastructures opérationnels ainsi que les charges liées aux avions-citernes, aux aéronefs d'aéropointage et aux hélicoptères sous-contrat.

Les charges de détection représentent les coûts encourus par l'organisme pour la détection des feux de forêts, notamment les charges liées à la location des avions de détection et les charges salariales du personnel affecté à ces tâches.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Ventilation des charges (suite)

Les charges d'administration représentent tous les autres coûts de l'organisme nécessaires pour en assurer son fonctionnement, notamment les coûts encourus par la direction des services administratifs, par la direction des ressources humaines, par la direction générale et par les directions de base, ainsi que les coûts encourus pour les services d'informatique de gestion.

Les charges de suppression représentent les coûts encourus par l'organisme pouvant être directement imputés à l'extinction des incendies de forêts, notamment les charges liées à la location des aéronefs et aux salaires du personnel affecté au combat des incendies. En absence d'incendies, certains de ces coûts seront par ailleurs comptabilisés dans les charges de présuppression.

Les charges liées à la prestation d'autres services liés à la mission représentent les charges liées à la protection du territoire, à la réalisation de plans de surveillance, aux honoraires de consultation en regard de la protection des forêts et l'aide au combat des incendies de forêts hors province.

3. Fonds affectés à des projets majeurs

Les fonds affectés à des projets majeurs représentent le montant des surplus que l'organisme avait accumulé au 31 mars 2018, qui pouvaient être associés à la participation financière des membres bénéficiaires et territoriaux à cette date. Sur résolution du conseil d'administration, ces surplus ont été affectés à la réalisation de projets majeurs pour la société. Les règles d'utilisation de ce fonds seront définies en 2019.

4. Placements temporaires

	2018	2017
Placements temporaires, 2,28 % à 2,41 %, rachetables en tout temps, renouvelables de mars 2019 à février 2020	10 000 000$	- $

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Exercice terminé le 31 décembre 2018

5. Débiteurs

	2018	2017
Cotisations à recevoir	12 777 107 $	8 804 402 $
Provision pour créances douteuses	(623 325)	(1 676 312)
	12 153 782 $	7 128 090 $

6. Immobilisations corporelles et biens loués en vertu de contrats de location-acquisition

			2018	2017
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Immobilisations corporelles				
Terrains	198 655 $	- $	198 655 $	198 655 $
Immeubles	10 396 225	4 277 346	6 118 879	6 277 843
Immeubles sur terrains loués	6 482 656	6 098 710	383 946	667 469
Équipement de communication	4 708 738	3 153 670	1 555 068	1 779 430
Mobilier de bureau	809 611	605 100	204 511	253 112
Pistes d'atterrissage	3 033 818	1 261 731	1 772 087	1 845 924
Équipement informatique	1 499 147	1 004 051	495 096	476 464
Équipement de suppression	5 357 193	4 061 615	1 295 578	1 384 025
Matériel roulant	551 761	440 661	111 100	164 774
Équipement de suppression - autres infrastructures	100 173	11 976	88 197	91 872
	33 137 977	20 914 860	12 223 117	13 139 568
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition				
Matériel roulant loué en vertu de contrats de location-acquisition	2 263 101	524 863	1 738 238	1 467 704
Immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	650 000	13 000	637 000	-
Équipement de suppression loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	80 000	8 000	72 000	-
	2 993 101	545 863	2 447 238	1 467 704
	36 131 078 $	21 460 723 $	14 670 355 $	14 607 272 $

7. Emprunt bancaire

L'organisme dispose d'une marge de crédit, d'un montant autorisé de 3 000 000 $, portant intérêt au taux préférentiel, garantie par une hypothèque mobilière de 20 000 000 $ portant sur l'universalité des créances présentes et futures. L'emprunt est renégociable annuellement.

8. Créditeurs

	2018	2017
Fournisseurs	5 173 230 $	612 774 $
Salaires et vacances à payer	2 753 962	2 870 999
Sommes à remettre à l'État		
Retenues à la source et contributions	170 893	34 688
Taxes à la consommation	70 249	696 415
Frais courus	748 989	269 674
	8 917 323 $	4 484 550 $

9. Obligations découlant de contrats de location-acquisition

	2018	2017
Obligations relatives à la location de matériel roulant, taux variant de 3,10 % à 4,72 % remboursables par versements mensuels moyens totalisant 38 413 $ incluant les intérêts, échéant entre mai 2020 et mai 2023, garantis par du matériel roulant	1 210 669 $	1 151 167 $
Obligation relative à la location d'un immeuble et d'équipement de suppression remboursable jusqu'en mars 2028 par versements mensuels de 7 394 $ incluant les intérêts [1]	682 693	-
	1 893 362	1 151 167
Obligations découlant de contrats de location-acquisition échéant à moins d'un an	522 981	360 232
	1 370 381 $	790 935 $

Les paiements minimums exigibles en vertu des contrats de location-acquisition à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants : 2019 – 522 981 $; 2020 – 427 914 $; 2021 – 287 453 $; 2022 -197 424 $ et 2023 – 112 402 $.

[1] L'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition est soumise à la garantie décrite à la note 7.

10. Avantages sociaux futurs

Description du régime d'avantages sociaux

L'organisme a un régime capitalisé qui garantit à certains employés le paiement de prestations de retraite. Les prestations de retraite annuelles sont calculées à raison de 1,40 % de la moyenne des cinq meilleurs salaires annuels consécutifs, jusqu'à concurrence de la moyenne du maximum des gains admissibles au cours des cinq dernières années de cotisations plus 1,90 % de la moyenne des cinq meilleurs salaires annuels consécutifs en excédent la moyenne du maximum des gains admissibles par année de service reconnue, le tout multiplié par le nombre d'année de service crédité depuis le 1er janvier 1992. Les crédits de rente accumulés avant le 1er janvier 1992 sont ajoutés aux prestations de retraite annuelles.

En plus de ces prestations de retraite annuelles, le régime inclut une prestation annuelle de raccordement égale à 15 $ pour chaque mois de service crédité après le 31 décembre 1991 et les crédits accumulés avant cette date jusqu'à concurrence d'une rente annuelle de 5 400 $. Cette prestation est payable à compter du moment où l'employé participant reçoit ou aurait pu recevoir une prestation de retraite annuelle sans réduction de sa rente, et se termine à 65 ans.

L'organisme évalue ses obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime pour les besoins de la comptabilité au 31 décembre de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2017. Le montant de l'obligation au titre des prestations définies présenté aux états financiers est déterminé en fonction d'une estimation du passif au 31 décembre 2018.

Situation du régime de retraite

	2018	2017
Juste valeur des actifs du régime	54 944 119 $	55 069 577 $
Obligation au titre des prestations définies	56 322 580	54 947 022
Actif (passif) au titre des prestations définies	(1 378 461)$	122 555 $

Selon la Loi RCR, la cotisation d'équilibre pour l'année 2018 est établie en amortissant sur 14 ans le déficit actuariel, incluant une provision de stabilisation, selon l'approche de capitalisation constatée au 31 décembre 2016 soit la dernière évaluation actuarielle complète.

La cotisation d'équilibre minimale annuelle qui a été versée au cours de l'année 2018 est de 523 692 $ (2017 – 530 880 $). La cotisation d'équilibre minimale sera revue lors de l'évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2019.

10. Avantages sociaux futurs (suite)

Situation du régime de retraite (suite)

Par le passé, l'organisme avait choisi de prendre une lettre de crédit au lieu de payer 2 810 162 $ en cotisations d'équilibre au régime de retraite. Au cours de l'année, l'organisme a versé 2 810 162 $ au régime de retraite et s'est ainsi libéré de la lettre de crédit du même montant.

L'organisme a également versé une somme de 194 434 $ au régime de retraite afin d'acquitter à 100 % les droits d'employés ayant quitté le régime avant l'âge de la retraite.

11. Engagements

L'organisme est locataire de terrains, de locaux, d'un immeuble, d'équipements et de matériel roulant en vertu de baux venant à échéance jusqu'en août 2028. Les loyers minimaux futurs, exclusion faite des charges communes, totalisent 9 442 143 $ et comprennent les versements suivants pour les cinq prochains exercices :

2019	4 785 058 $
2020	1 062 033
2021	1 011 133
2022	1 002 745
2023	952 497
	8 813 466 $

De plus, l'organisme participe à la gestion du Service aérien gouvernemental par le comité de liaison. Les excédents ou les déficits de l'opération des avions-citernes sont assumés par l'organisme.

12. Exposition aux risques financiers

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard de ses créditeurs et de ses obligations découlant de contrats de location-acquisition. L'organisme détient des actifs financiers pour lesquels il existe un marché liquide et qui sont immédiatement mobilisables pour répondre à des besoins de liquidités et bénéficie de facilité de crédit auxquelles il peut accéder pour répondre à ses besoins de liquidités.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit découle principalement des créances. L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Au 31 décembre 2018, 74 % (2017 – 36 %) des cotisations sont à recevoir du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Risque lié au taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable, soit les placements temporaires et les obligations découlant de contrats de location-acquisitions. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

13. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2017 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2018.

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

Annexes
Exercice terminé le 31 décembre 2018

	Générale	Financement CL-415	Sous-total	Suppression intensive et tampon	Total 2018
A – Cotisation des membres					
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	38 942 567 $	4 756 768 $	43 699 335 $	54 892 854 $	98 592 189 $
Bureau de mise en marché des bois	35 889	28 589	64 478	46 838	111 316
Bénéficiaires	2 129 235	82 625	2 211 860	136 289	2 348 149
Territoriaux	127 651	7 593	135 244	12 498	147 742
	41 235 342 $	4 875 575 $	46 110 917 $	55 088 479 $	101 199 396 $

	Générale	Financement CL-415	Sous-total	Suppression intensive et tampon	Total 2017
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	31 188 976 $	4 802 589 $	35 991 565 $	16 117 155 $	52 108 720 $
Bureau de mise en marché des bois	2 194 543	134 297	2 328 840	1 000 065	3 328 905
Bénéficiaires	6 253 855	389 685	6 643 540	2 902 286	9 545 826
Territoriaux	575 852	35 829	611 681	266 058	877 739
	40 213 226 $	5 362 400 $	45 575 626 $	20 285 564 $	65 861 190 $

Outre les charges de suppression, la cotisation de suppression finance le remboursement de l’immeuble et de l’équipement de suppression loués en vertu d’un contrat de location acquisition.

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

Annexes
Exercice terminé le 31 décembre 2018

		Québec	Hors Québec	2018	2017
B – Facturation à des tiers – ententes liées à la mission					
Zone nordique					
Services autochtones Canada	Présuppression	878 478 $	- $	878 478 $	791 692 $
Services autochtones Canada	Suppression	89 356	-	89 356	39 235
Hydro-Québec	Présuppression	878 478	-	878 478	791 692
Hydro-Québec	Suppression	367 744	-	367 744	222 605
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Présuppression	878 478	-	878 478	791 692
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Suppression	109 647	-	109 647	166 361
Gouvernement de la Colombie-Britannique	Suppression	-	17 200	17 200	16 140
Gouvernement de l'Ontario	Suppression	-	-	-	15 826
Sociétés minières	Suppression	160 510	-	160 510	-
Sociétés minières	Formation	16 119	-	16 119	17 342
		3 378 810	17 200	3 396 010	2 852 585
Zone intensive					
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Présuppression Anticosti	161 635	-	161 635	109 432
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Présuppression Îles-de-la-Madeleine	7 138	-	7 138	7 284
Gouvernement de la Colombie-Britannique	Suppression	-	1 615 714	1 615 714	3 309 842
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	Suppression	-	14 134	14 134	-
Gouvernement du Nouveau-Brunswick	Suppression	-	26 083	26 083	45 776
Gouvernement de l'Ontario	Suppression	-	444 505	444 505	-
Gouvernement du Manitoba	Suppression	-	150 220	150 220	-
Gouvernement de la Saskatchewan	Suppression	-	6 500	6 500	-
Parcs Canada – Alberta	Suppression	-	40 781	40 781	-
Parcs Canada – Québec	Formation	5 162	-	5 162	-
Parcs Canada - Saskatchewan	Suppression	-	265 976	265 976	-
Tiers	Présuppression Anticosti	-	-	-	35 634
Tiers	Prévention et information	-	-	-	7 649
Tiers	Suppression	1 325	-	1 325	-
		175 260	2 563 913	2 739 173	3 515 617
		3 554 070 $	2 581 113 $	6 135 183 $	6 368 202 $

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

Annexes
Exercice terminé le 31 décembre 2018

	2018	2017
C – Prévention et information		
Salaires, vacances et charges sociales	720 276 $	620 083 $
Frais de déplacements et communications	99 358	90 458
Équipements, fournitures et entretien	3 457	2 961
Loyers aéronefs et autres	456	1 553
Services professionnels et administratifs	2 022	161
	825 569 $	715 216 $
D – Présuppression		
Salaires, vacances et charges sociales	19 323 437 $	18 183 004 $
Avions-citernes – frais d'opération	11 076 601	11 485 290
Avions-citernes – frais de financement	4 875 578	5 362 413
Équipements, fournitures et entretien	5 953 253	3 273 223
Frais de déplacements et communications	696 238	730 131
Intérêts sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition	41 913	36 221
Loyers aéronefs et autres	7 534 910	5 761 253
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	30 679	-
Services professionnels et administratifs	539 131	550 592
Amortissement des immobilisations corporelles	1 308 834	1 345 240
	51 380 574 $	46 727 367 $
E – Détection		
Salaires, vacances et charges sociales	459 173 $	408 841 $
Équipements, fournitures et entretien	12 824	4 147
Frais de déplacements et communications	52 230	56 139
Loyers aéronefs et autres	2 721 220	2 509 328
Services professionnels et administratifs	1 290	357
	3 246 737 $	2 978 812 $
F – Administration		
Salaires, vacances et charges sociales	3 592 944 $	3 550 333 $
Créances douteuses (recouvrées)	(438 920)	482 746
Coût de la lettre de crédit	33 772	45 013
Écart entre la charge de retraite et les cotisations versées	(132 713)	(201 357)
Équipements, fournitures et entretien	707 162	787 142
Frais de déplacements et communications	242 542	256 166
Intérêts sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition	2 093	826
Loyers	229 074	234 253
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	42 243	74 235
Services professionnels et administratifs	1 085 758	1 053 165
Amortissement des immobilisations corporelles	460 150	511 778
	5 824 105 $	6 794 300 $

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

Annexes
Exercice terminé le 31 décembre 2018

	Montants transférés des charges émanant du budget d'opérations	Charges sup-plémentaires	Total 2018
G – Charges de suppression			
Salaires, vacances et charges sociales	1 084 663 $	4 515 174 $	5 599 837 $
Avions-citernes	-	14 922 241	14 922 241
Contractuels, municipalités, compagnies et hors province	-	9 417 382	9 417 382
Équipements, fournitures et entretien	6 234 313	1 404 007	7 638 320
Loyers aéronefs et autres	4 538 457	12 915 658	17 454 115
	11 857 433 $	43 174 462 $	55 031 895 $

	Montants transférés des charges émanant du budget d'opérations	Charges sup-plémentaires	Total 2017
Salaires, vacances et charges sociales	526 382 $	2 339 760 $	2 866 142 $
Avions-citernes	-	8 085 069	8 085 069
Contractuels, municipalités, compagnies et hors province	-	2 484 685	2 484 685
Équipements, fournitures et entretien	2 295 646	1 447 670	3 743 316
Loyers aéronefs et autres	1 680 909	1 927 838	3 608 747
	4 502 937 $	16 285 022 $	20 787 959 $

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

Annexes
Exercice terminé le 31 décembre 2018

	Montants transférés des charges émanant du budget d'opérations	Charges supplémentaires	Total 2018
H – Charges liées à la prestation d'autres services liés à la mission			
Salaires, vacances et charges sociales	741 803 $	1 902 164 $	2 643 967 $
Avions-citernes	-	181 616	181 616
Contractuels, municipalités, compagnies et hors province	-	62 420	62 420
Équipements, fournitures et entretien	94 871	175 126	269 997
Déplacements et télécommunications	-	353 953	353 953
Loyers aéronefs et autres	31 069	1 193 776	1 224 845
Services professionnels et administratifs	523 131	68 508	591 639
	1 390 874 $	3 937 563 $	5 328 437 $

	Montants transférés des charges émanant du budget d'opérations	Charges supplémentaires	Total 2017
Salaires, vacances et charges sociales	908 511 $	2 262 438 $	3 170 949 $
Avions-citernes	-	156 888	156 888
Contractuels, municipalités, compagnies et hors province	-	22 167	22 167
Équipements, fournitures et entretien	89 599	195 980	285 579
Déplacements et télécommunications	-	688 830	688 830
Loyers aéronefs et autres	40 902	1 138 284	1 179 186
Services professionnels et administratifs	491 418	64 817	556 235
	1 530 430 $	4 529 404 $	6 059 834 $

Siège social

715, 7e rue de l'Aéroport
Québec (Québec) G2G 2S7
T. 418 871-3341
F. 418 874-2627
sopfeu.qc.ca

Nous remercions Ysabelle Fiset, coordonnatrice à la formation, et l'équipe du Service de la prévention et des communications pour la plupart des photos contenues dans ce document.

SOPFEU
Société de protection des forêts contre le feu

SYSTÈME BNQ ISO 9001:2015 CERTIFIÉ